

CHAMPIGNONNIERES D'ETAMPES

Comité technique – réunion du 6 avril 2016

Présents :

Mme Marie-Laure COUDIN, Chargée d'études pour la protection des milieux naturels, Bureau Forêt, Chasse, Milieux Naturels, Direction Départementale des Territoires de l'Essonne
Mme Eléonore DI MARIO, Chargée de mission, Conseil départemental de l'Essonne
Mme Estelle DUCHEMANN, Chargée d'études, Naturessonne
Mme Maria GALET, Chargée d'études, Naturessonne
M Jean-François JULIEN, Coordinateur régional Chiroptères, Société française d'Etude et de Protection des Mammifères
M. Jean-Marc LUSTRAT, Responsable du pôle étude et aménagement des sites et itinéraires départementaux, Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles(CENS), Conseil départemental de l'Essonne
M. Olivier PATRIMONIO, Chargé de mission nature, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie
M. David PECQUET, Chef de service, Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles (CENS), Conseil départemental de l'Essonne
M Patrice RAVENEAU, Président, Connaitre et Protéger la Nature, Les bédégars
Mme Danièle ZANEBONI, Vice-présidente, Essonne Nature Environnement

Excusés :

M Fabrice PRUVOST, Chef du Bureau Forêt, Chasse, Milieux Naturels, Direction Départementale des Territoires de l'Essonne
Mme Brigitte VERMILLET, Vice-Présidente déléguée au développement durable et à l'environnement, Conseil départemental de l'Essonne

En l'absence d'élu pour présider, le Comité de pilotage se tient dans la configuration d'un comité technique.

M Lustrat présente l'ordre du jour de la réunion :

- présentation du site,
- bilan des suivis annuels des chiroptères,
- bilan des travaux réalisés en 2014 et 2015,
- bilan de l'étude menée en 2015,
- conclusions et perspectives 2016 et 2017.

Cette présentation sous forme de diaporama est annexée à ce compte-rendu.

Ce comité de pilotage fait suite au dernier comité technique qui a eu lieu en avril 2014.

M Raveneau questionne sur le projet de déviation autour d'Etampes. Il indique que l'étude d'impact aurait pu être plus complète, ce que confirme Mme Ducheman.

M Pecquet confirme que ce projet de déviation est situé de l'autre côté de la vallée et ne devrait pas avoir d'impact sur la Champignonnière.

M Lustrat précise que la plupart des objectifs du DOCOB sont finalisés ou en cours. M Patrimonio s'interroge sur le fait de réactualiser ce document. Un consensus est trouvé sur le fait que ce n'est pas nécessaire dans un avenir proche (la situation étant identique dans d'autres cavités à chiroptères Natura 2000 d'Île-de-France).

M Julien confirme l'intérêt de suivre les sites régulièrement tous les ans (ce qui est le cas de ce site au moins depuis 2002). Pour expliquer l'augmentation du nombre de chiroptères durant l'hiver 2015-2016, il avance l'hypothèse de la douceur de l'hiver. Celle-ci sera à vérifier les prochaines années, de même que celle de l'influence des travaux de dégagement des déchets de la cheminée réalisés en 2013 et qui ont sans doute eu une influence sur les conditions physiques des galeries.

M Raveneau s'interroge sur les effets du réchauffement climatique.

M Raveneau indique que des données antérieures à 2002 existent. M Lustrat précise qu'effectivement il a récupéré quelques comptages, mais que d'autres doivent exister. Le Conseil départemental va contacter les personnes qui suivaient le site avant l'acquisition par le Conseil départemental, à savoir Naturessonne et M Raveneau.

M Julien demande si des colonies de reproduction sont connues dans le secteur. M Lustrat précise qu'une étude a été menée en 2012 dans les vieux bâtiments de la commune d'Etampes sans trouver de sites de reproduction. M Raveneau indique que des Pipistrelles sont présentes dans l'Eglise Notre-Dame.

M Julien informe que les sites de reproduction peuvent être assez éloignés des sites de swarming et d'hivernage (distance connue par exemple pour le Vespertillon de Bechstein, jusqu'à 70 km).

Il confirme que l'étude menée en 2015 est très intéressante car très peu de sites sont suivis en continu et que l'activité de swarming est très peu documentée. Elle sera diffusées à tous les membres du comité.

M Patrimoine demande si au vu des résultats de l'étude, la Barbastelle ne doit-elle pas être rajoutée à la liste des espèces Natura2000 présentes sur le site. Les membres du COPIL valide cette inscription.

Certains membres du COPIL n'ayant jamais visité le site, une visite sera organisée en juin. Un agenda partagé sera envoyé par le Conseil départemental pour définir la date de cette visite.

Une réunion sera organisée entre les services de l'Etat et du Département sur les projets suivants :

- Animation du COPIL et mobilisation des membres,
- Financement, conventions et chartes Natura 2000.